

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 12 Avril 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 3 liv. pour six mois, & 13 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAIGNE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

## ESPAGNE.

*Extrait d'une lettre particulière de Madrid, du 28 mars.*

M. d'Urbise, secrétaire de l'ambassade de France, que M. Bourgoing avoit laissé ici, ne voyant aucune espérance d'accommodement, a demandé, ces jours derniers, ses passeports pour s'éloigner à son tour. Il lui fut officiellement répondu qu'ils lui seroient accordés, lorsqu'on auroit appris que le chargé d'affaires d'Espagne à Paris auroit obtenu les siens; qu'en attendant, il pouvoit toujours rester à Madrid sans crainte, étant sous la protection du gouvernement.

Notre cour a publié hier son manifeste en réponse à la déclaration de guerre de la nation française. (C'est une pièce assez longue, que nous sommes occupés à traduire, & que nous donnerons en entier). Ce manifeste est assez semblable à celui de la cour de Londres: la tournure seulement en est différente, le génie espagnol ayant mêlé la cause de Dieu & celle de la religion à toutes les raisons politiques, allégués pour faire détester les principes de la nouvelle république française.

Les différentes communes ne se pressant pas de fournir leur contingent, il vient de sortir un ordre qui les oblige de donner dans le plus bref délai l'état de tous les hommes qu'elles renferment, capables de porter les armes. Ne pouvant donc pas encore attaquer, on a écrit au commandant sur les frontières de se tenir sur la défensive, jusqu'à ce qu'il ait reçu les renforts qu'on lui destine.

On établit ici, comme à Vienne, des caisses patriotiques, où l'on invite tous les citoyens à venir porter leur offrande; mais on ne se presse gueres de remplir ces troncans patriotiques. La noblesse se montre ici, comme ailleurs, peu généreuse pour le gouvernement; elle est toujours persuadée que c'est aux roturiers à faire tous les frais. Le clergé se trouve en cela parfaitement d'accord avec la noblesse, quoiqu'il y ait des différences essentielles entre les prêtres espagnols & ceux de quelques autres nations, par rapport aux avantages politiques. La cour espère pourtant que le clergé & la noblesse parviendront à inspirer au peuple de la capitale & des provinces, une sainte & louable ardeur, & que le trésor royaliste grossira bientôt des charités publiques.

(Extrait des papiers étrangers).

*Extrait d'une lettre de Coblenz, du 31 mars.*

Je m'empresse, monsieur, de vous mander que les Prus-

siens se sont emparés de Bingen dans la nuit du 27 au 28. Ils ont fait le général Neuwinger prisonnier, pris 8 canons & une grande quantité de comestibles, entr'autres 150 boeufs. Cette conquête a coûté beaucoup de sang; les François ont aussi abandonné Kreutznach.

Cassel, qui vouloit livrer une bataille, est en fuite, on ne sait où; les troupes sont entièrement dispersées. Au moment où je vous écris, les hussards voltigeants s'étendent de côté & d'autre; ils sont déjà près de Monbach, du côté de Biberich, conséquemment tout près de Mayence. Le quatrième bataillon des gardes de Rohlich a passé le Rhin en bateaux, pour occuper Bingen. Les avant-postes prussiens s'étendent jusqu'à Monbach. Aujourd'hui Mayence va être canonisée.

*Extrait d'une lettre de Cologne, du 2 avril.*

J'espère avoir été le premier à vous annoncer la prise de Bingen & la retraite des François jusques sous les murs de Mayence. Cette nouvelle se confirme pleinement. Les Prussiens ont commencé à agir avec témérité. Après avoir passé le Rhin au nombre de 18 à 20 mille hommes, ils se portèrent dans les environs de Bingen, où les François étoient retranchés: il y eut là un combat très-sanglant; mais les François furent obligés de se retirer. Le lendemain 28, les Prussiens attaquèrent encore les ennemis dans Bingen même; ils emportèrent d'assaut les ouvrages & les batteries que les François y avoient établies. Ces derniers abandonnerent artillerie & munitions; & se retirèrent avec précipitation. On leur a fait prisonniers un général & 200 hommes. Après ce second succès, les Prussiens ont poussé jusqu'à Kreutznach, où ils n'ont trouvé qu'une faible résistance. Ils se sont ensuite portés sur Oppenheim & Worms, dont ils se sont emparés; & leurs avant-postes se sont avancés jusqu'à très-peu de distance de Mayence, après avoir repoussé les pelotons d'ennemis qu'ils ont rencontrés. D'un autre côté, les Hessois & les Saxons campés devant Cassel ont repoussé tous les avant-postes français jusqu'à Cassel, & les Prussiens se sont emparés de Kofheim; ainsi voilà Mayence cerné & resserré de toutes parts. Tandis que les Prussiens en feront le siège, le général Wurmsler, à la tête des troupes autrichiennes, passera le Rhin près de Rheinhausen ou de Philipsbourg, & s'avancera entre Mayence & Landau pour protéger le siège, & peut-être pour attaquer cette dernière place.

Hier il est parti d'ici environ trois cents prisonniers français qui vont être échangés. Le même jour il est passé par

est près de 80 pièces d'artillerie de siège, destinées pour l'armée du prince de Cobourg.

*P. S. à 4 heures du soir.* — Vers midi le prince de Salm, adjudant-général de M. de Wurmsler, est passé ici, comme courrier, avec la nouvelle suivante : « les Prussiens s'étoient avancés en forces vers Kreutznach pour y attaquer les Français. Ceux-ci donnerent avis de cette approche au général Custine à Mayence, & demandèrent des renforts. Custine se mit aussitôt en marche de Mayence avec environ 2 mille hommes. Pendant ce tems, les Autrichiens qui avoient passé le Rhin, s'avancèrent entre Mayence & Kreutznach, & parvinrent à couper entièrement la communication entre ces deux places, en s'étendant jusqu'à la rive du fleuve sur la droite, & jusqu'à la gauche des Prussiens, qui s'allongèrent en formant un demi-cercle. De cette manière Custine se trouve entièrement investi & bloqué dans Kreutznach, & le prince de Salm étoit envoyé à S. A. le prince de Cobourg pour lui annoncer cette nouvelle.

#### FRANCE.

*De Paris, le 12 avril.*

Nicolas Luttier, natif de Saint-Dizier, âgé d'environ quarante ans, ci-devant grenadier dans le ci-devant régiment du roi, ensuite enrôlé dans le 102<sup>e</sup> régiment, fait prisonnier de guerre le 19 décembre dernier, rentré en France sans lettre d'échange, actuellement canonnier de la 6<sup>e</sup> compagnie du bataillon de Sorbonne, convaincu d'avoir, au coin de la rue de la Huchette, près le Petit-Pont, prêché à un groupe de maçons le rétablissement de la royauté, de leur avoir demandé s'ils étoient républicains & patriotes, s'ils avoient une ame, & d'avoir, sur leur réponse affirmative, ajouté que pour lui il en avoit une, mais pour son roi qui l'avoit bien payé; que, quoiqu'il fût mort, il en existoit un, & qui paroîtroit sous peu, a été condamné, par jugement du tribunal révolutionnaire, & au terme de la loi du 4 décembre dernier, à subir la peine de mort. Ce jugement a été exécuté hier à 11 heures du matin.

#### COMMUNE DE PARIS.

*Du 10 avril.*

Au commencement de cette séance, sur la dénonciation faite par Toulan, de la manière illusoire dont la loi relative aux affiches des noms, âges & qualités des citoyens, étoit exécutée, le conseil général a arrêté que cette affiche seroit placée à l'extérieur du mur des maisons, à une élévation de cinq pieds seulement.

Quelques sections, & notamment le comité de salut public des Grassilliers, sont venus dénoncer le piquet de la légion de Rosenthal, préposé depuis quelques jours à la garde des prisonniers du Temple: ces dénonciations, motivées sur l'importance de ce poste, ont été accueillies avec faveur par le conseil, qui a manifesté que dorénavant aucun citoyen ne sera admis à monter la garde au Temple, qu'il ne soit domicilié.

La dénomination de Rosenthal, que porte la légion dénoncée, a provoqué un autre arrêté, qui défend à tout corps armé d'emprunter le nom d'un individu, & aux membres du conseil de désigner une armée de la république par le nom du général qui la commande.

Arthur est monté à la tribune pour mettre sous les yeux du conseil tous les inconvéniens de la garde des barrières; il a prouvé d'une manière irrésistible que cette mesure étoit illusoire & dangereuse tout ensemble; illusoire, puisque les malveillans contre qui elle étoit dirigée trouvoient des milliers de brèches pour échapper aux perquisitions; dangereuse en ce que cet appareil effrayant retenoit dans leurs provinces les négocians & les approvisionnemens en tout genre, qui seuls cependant pouvoient entretenir l'abondance à Paris,

Toutes ces raisons ont été applaudies & goûtées par la Convention. Déjà il alloit rapporter son arrêté relatif à la garde des barrières, lorsque la lecture du décret de la convention du même jour, & qui ordonne cette ouverture, l'a engagé à passer à l'ordre du jour motivé sur l'existence de la loi.

*( La suite à demain ).*

#### CONVENTION NATIONALE.

*Les commissaires de la convention, à leurs collègues.*

*Valenciennes, le 8 avril.*

« Nous vous envoyons les pièces relatives aux citoyens l'Ecuyer, général de brigade dans la gendarmerie nationale, & Joseph Quentin, secrétaire intime de Dumouriez. Pour celui-ci, ce n'est qu'une copie d'un long interrogatoire qu'il a subi. Pour l'Ecuyer, c'est une lettre écrite de la main à Dumouriez, & un ordre écrit de la main du traître. La lettre s'est trouvée dans la poche d'une redingotte prise à Dumouriez, lorsqu'en s'échappant à la fusillade du troisième bataillon de l'Yonne, il lui fut tué deux chevaux & pris plusieurs autres. Vous verrez par cette pièce, que l'Ecuyer étoit l'agent, l'espion & l'exécuteur des ordres de Dumouriez. Quoique nous ayons cette pièce depuis trois jours, nous n'avons arrêté qu'hier le coupable. Une circonstance nous a retenus, & sans une autre ultérieure, peut-être ne l'aurions-nous pas fait arrêter du tout. La lettre étoit une réponse à Dumouriez sur l'ordre à lui adressé par ce traître, si nous fussions sortis de Valenciennes; mais l'urgence nécessaire d'y rester nous fit éluder cet ordre sans le savoir; cependant il n'est point de démarche rampante à laquelle ne se soit livré depuis à notre égard cet officier hypocrite qui, ne sachant pas que cette lettre nous étoit tombée dans les mains, a voulu se faire auprès de nous un mérite d'avoir reçu l'ordre de Dumouriez de nous arrêter, & de ne l'avoir pas exécuté. Il n'est pas de singerie patriotique qu'il n'ait faite; mais comme ce n'étoit que de nous qu'il s'agissoit, nous méprisons ce lâche; nous retinmes notre vengeance, & nous crûmes pouvoir tirer profit de son hypocrisie: voilà ce qui nous a arrêtés. Vous remarquerez dans cette lettre quelques expressions relatives au général Ferrand. Vous en jugerez peut-être d'une manière défavorable pour lui. Nous vous demandons de ne point en insérer inculpation contre lui. Si nous ne sommes pas à Maëstricht, c'est à lui que nous le devons, & il nous a paru mettre toujours beaucoup de franchise dans toutes ses démarches; enfin, il nous a donné toutes les preuves de loyauté & de républicanisme. Lors de notre retour à Paris, nous vous donnerons des détails sur cette conduite; nous pensons que cela ne tardera pas, d'après le décret que nous venons de voir, par lequel vous nommez pour se rendre auprès de l'armée six nouveaux commissaires, auxquels est adjoint notre collègue Carnot, qui se trouve actuellement à Douai. Pour nous, nous croyons avoir sauvé Valenciennes, & avoir tout fait pour le salut de la république pour anéantir les projets infâmes de Dumouriez, par nos instructions fraternelles.

« Le général Ferrand nous a communiqué un ordre du conseil exécutif pour faire transférer à Paris les deux frères Labarre, qui étoient en arrestation à Valenciennes; mais, recherches faites, il s'est trouvé que ces deux hommes sont mis en liberté depuis douze jours, & cela, par les ordres de Dumouriez. L'état des choses, depuis hier, n'a pas changé. Tout est tranquille ici; mais la disposition de l'armée n'est pas la même. Le besoin de se rallier avec précipitation avoit forcé de camper tout près de la ville. Une portion du camp s'avançoit presque jusqu'au glacis, & la plus distante étoit en-deçà de Famaris. Le général en chef, Dampierre, a transféré ce matin tout le train militaire sur Bouchain & dans les environs.

» D'après  
Maulde  
postes p  
nous con  
cette tro  
de défor  
riez avo  
généraux  
d'armes,  
ordre. C  
le tems  
l'ordre,  
mais l'en  
du camp  
des trom  
fillade. I  
du camp  
portance  
tourage  
continu  
fixés en  
» Nous  
pionnage  
même le  
» D'ap  
roit que  
nous av  
pour ma  
l'armée d  
avec les  
de marci  
coûte qu  
points de  
» Il y  
royauté;  
une cocar  
vilme trè  
» Il fa  
de rendre  
ces provo

*Suite.*  
Les cit  
discours  
sion de la  
qu'à huit  
& a été s  
Guadet v  
les conspi  
sévère, m  
tion de la  
Robespier  
de Dumou  
l'assemblée  
démaquer  
indispositi  
tances red  
dont voici  
hommes se  
comme en  
aristocrates  
craindre po  
bruits de  
fayette, av  
de juillet d

» Dans les premiers momens de la défection du camp de Maulde, des trompettes ennemis furent envoyés à différens postes pour savoir si nous tenions la trêve. Les généraux nous consultèrent. Quoique nous ne pussions pas reconnoître cette trêve d'une manière positive, l'état de délabrement, de désordre & d'anxiété dans lequel la trahison de Dumouriez avoit jeté nos troupes, nous déterminâ d'engager les généraux à répondre que, puisqu'il y avoit de fait un surris d'armes, nous ne le romprions pas les premiers, jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure nous sembloit essentielle pour nous donner le tems de nous rallier, de nous reconnoître & de rétablir l'ordre, & certainement nous en avons tiré cet avantage; mais l'ennemi l'a rompue de fait cette nuit, en s'emparant du camp de Maulde; & de droit aujourd'hui, par l'entremise des trompettes. Au demeurant, il n'y a point encore eu de fusillade. Il eût été bien essentiel de nous emparer les premiers du camp de Maulde. Personne de nous n'ignoroit cette importance; mais les circonstances nous en ont empêchés. L'entourage de Dumouriez avec des escadrons ennemis, y ont continuellement circulé jusqu'à cette nuit, où ils s'y sont fixés enfin au nombre de 6 mille.

» Nous croyons utile d'entretenir encore quelque tems l'espionnage qui puisse nous rendre certains, si les généraux eux-mêmes le prennent & l'exécutent d'une manière avantageuse.

» D'après les renseignemens que nous avons reçus, il paroit que Clairfayt & Cobourg sont fort distans en ce moment; nous avons lieu de présumer que Cobourg s'est détourné pour marcher sur Lille, & que Clairfayt a pris sa route vers l'armée de Custine. Cette dernière présomption s'accorde assez avec les propos tenus par Dumouriez, il y a plusieurs jours, de marcher sur Paris avec 15000 Autrichiens & l'armée française qu'il commandoit. Le général Dampierre prendra ses points de vue en conséquence.

» Il y a toujours des agitateurs qui provoquent aux cris de royauté; cette nuit, il a été affiché à l'arbre de la liberté une cocarde blanche en papier, avec des inscriptions d'un incivisme très-express.

» Il faudroit une disposition qui fût telle, qu'elle facilitât de rendre & d'exécuter le jugement dans les 24 heures, de ces provocateurs à la royauté.

Signés, LEQUINIO, COCHON, BELLEGARDE.

(Présidence du citoyen Delmas).

Suite de la séance permanente, mercredi 10 avril.

Les citoyens Robespierre & Vergniaux ont rempli, par des discours longs & piquans, les dernières heures de cette session de la séance permanente, qui, s'étant prolongée jusqu'à huit heures du soir, n'a pu être reprise dans la nuit, & a été suspendue jusqu'au lendemain 10 heures du matin: Guadet venoit de rappeler à la convention le décret contre les conspirateurs du 10 mars; il demandoit qu'un décret aussi sévère, mais mieux exécuté, frappât les auteurs de la pétition de la Halle-au-Bled.

Robespierre monte à la tribune; il parle de la conspiration de Dumouriez, & promet de montrer dans le sein même de l'assemblée des complices de cette conspiration: on l'invite à démasquer les traîtres à l'instant: il s'excuse d'abord sur une indisposition, & demande un délai d'un jour; mais les instances redoublent: alors Robespierre fait lecture d'un discours dont voici quelques traits: « Avant le 10 août, quelques hommes songeoient à étayer la royauté de deux chambres, comme en Angleterre; un tel gouvernement convient aux aristocrates, aux nobles, aux bourgeois, auxquels on a fait craindre pour leurs propriétés, en répandant à dessein des bruits de loix agraires: cette faction, qui succédoit à Lafayette, avoit beaucoup plus de ressources que lui; à la fin de juillet dernier, elle négocioit avec la cour pour chasser

les ministres qu'elle avoit fait nommer; elle s'opposa à la déchéance de Louis, en faisant décréter un message & des représentations au roi; après avoir fait tous les efforts pour empêcher la révolution du 10 août, elle manœuvra avec adresse pour que Louis ne fût pas renfermé au Temple; & elle obtint un acte conservatoire de la royauté, en faisant décréter qu'il seroit nommé un gouverneur au prince royal. On reconnoit aisément dans cette faction les Brissot, Guadet, Vergniaux, Genfonné. Dès le lendemain du 10, ces hommes se mirent à calomnier le conseil de la commune; eux seuls recueillirent les fruits de la révolution; ils firent rappeler Servan, Clavière & Rolland; ils prodiguèrent des sommes énormes pour s'emparer de l'opinion publique, & la diriger contre Paris. Cependant, les Prussiens s'avancent, on nous laisse ignorer les dangers de la patrie; l'armée étoit faible & dénuée; Paris se leve, & la France est sauvée; la faction vouloit fuir avec le roi, & ce complot eût été exécuté sans l'énergie de Danton, ministre de la justice, & si Paris ne l'eût encore fait avorter. La convention succéda à la législature, ses membres avoient été élus dans un moment heureux, mais un grand nombre arrivèrent avec des préjugés contre Paris, & la faction en profita, &c... C'est elle qui remplit le ministère d'intrigans & d'étrangers; elle s'étoit brouillée un moment avec Dumouriez, qui ne vouloit pas partager les 6 millions qu'elle lui avoit fait donner, & qui publia que Brissot étoit un vil coquin; mais ils ne tardèrent pas à se réunir; on les a entendu faire l'éloge d'Egalité, avec qui ils vivoient intimement; ils ont protégé Dumouriez jusqu'à la fin; ce sont Brissot & Petion qui ont placé Miranda, cet Espagnol chassé du Pérou, & donné par Pitt à la France... Dumouriez, qui vouloit donner un roi à la France, & qui avoit le projet d'élever sur le trône Egalité ou son fils, dont il faisoit l'éloge dans toutes ses dépêches; les deux Egalité, qui ont accédé à cette conspiration; Valence, Miranda & les autres généraux qui l'ont favorisée; Sillery, dont la conduite n'a pas fait oublier qu'il s'appelloit autrefois le comte de Genlis; l'épouse de Sillery, femme intrigante & pleine de vices, malgré ses livres sur l'éducation; voilà les coupables qu'il faut d'abord frapper d'accusation; je n'ose pas faire la même demande contre des hommes aussi patriotes que messieurs Vergniaux, Genfonné, Guadet, Petion, Brissot; je me repose à cet égard sur la sagesse de la convention. Les tribunes applaudissent vivement.

Vergniaux succéda au préopinant: « J'oserai, dit-il, répondre à monsieur Robespierre. Les murmures & les huées des tribunes empêchent Vergniaux de continuer: il reprend sa phrase deux fois; & les mêmes huées l'arrêtent: il demande acte de cette interruption. Cependant le calme renaît, & Vergniaux continue. Après avoir exprimé son regret de ce que Robespierre lançoit la torche de la guerre civile dans un moment où les ennemis pressent la France de toutes parts, il s'est attaché à réfuter les inculpations énoncées par Robespierre, & dont il avoit pris note.

« I. Nous nous sommes opposés à la déchéance du roi! C'est moi qui, le trois juillet; parlai avec le plus de hardiesse sur la suspension, & qui modérai un zèle partiel, afin de faire éclater le zèle de toute la France: si l'on eût décrété la déchéance, il eût fallu nommer un régent, & dès-lors la royauté se trouvoit raffermie. — II. Nous avons fait décréter qu'il seroit donné un gouverneur au prince royal! La nuit du 9 au 10 août, je présidois la convention: dans la matinée du 10, Guadet présidoit au bruit des canons: où étoit Robespierre? il étoit caché dans le fond d'une cave; & je rédigeois à la hâte, en dix minutes, le décret de suspension & de convocation d'une convention. Ne sachant de quel côté tourneroit la victoire, je séparai le prince royal de Louis,

afin que si Louis devenoit victorieux, la nation restât jugée, & conservât un garant de sa liberté: la victoire étant déterminée, il ne fut plus question du gouverneur du prince royal. — III. Nous avons calomnié le conseil de la commune! De grandes dilapidations étoient commises par des membres de cette commune, nous fîmes rendre deux décrets pour la reddition des comptes; & voilà ce qu'on appelle calomnier, & voilà ce qui devint contre nous une première cause de dépopularité. — IV. Nous avons laissé les armées dépourvues! C'est la commission des Vingt-un qui, sous les poignards des assassins de septembre, préparoit avec zèle tous les travaux, faisoit organiser & approvisionner les armées. — V. Nous avons voulu fuir de Paris! C'est une calomnie infâme: Robespierre vouloit fuir à Marseille. Quand on proposa à la commission un projet de fuite, nous le rejetâmes tous avec indignation, & nous jurâmes que nous péririons avec les Parisiens. — VI. Nous avons calomnié Paris! Quel est le calomniateur, de celui qui dit que ce n'est pas le peuple qui a commis des meurtres, ou de celui qui veut que les meurtres aient été commis par le peuple? — VII. Nous avons loué la Fayette & Narbonne! Nous avons abattu le premier: je n'ai parlé qu'une seule fois du second, & c'étoit pour empêcher qu'un discours patriotique qu'il venoit de prononcer ne fût inséré dans le procès-verbal.

(A demain la suite de l'extrait du discours de Vergniaux).

L'adjudant-général, colonel de la légion du Nord, Westermann, a été arrêté à Douai, comme il y ramenoit une forte artillerie; il est arrivé à Paris: détenu à l'Abbaye, il écrit pour demander d'être entendu à la barre. La convention charge ses comités de sûreté & de la guerre d'entendre Westermann, & d'en informer au comité de salut public.

Un membre propose de laisser aux agens des puissances avec lesquelles nous ne sommes point en guerre, la liberté de se rendre dans les villes de la république où ils ont aître. On passe à l'ordre du jour, motivé sur l'existence de la loi des passe-ports; & d'après la motion de Lacroix, la convention décrète que les *laissez-passer* établis par la commune de Paris pour la sortie de cette ville, n'auront plus lieu.

Le ministre de la guerre, Bouchotte, vient prêter le serment; on l'applaudit.

Les commissaires de la convention à Metz écrivent de cette ville, en date du 6 avril, qu'à la suite d'un jugement prononcé par un conseil de guerre, le mannequin de Dumouriez a été brûlé au pied de l'arbre de la liberté, en présence des corps civils & militaires, qui ont renouvelé le serment d'être fidèles à la république. Le procès-verbal de cette exécution sera inséré dans le bulletin, ainsi qu'une adresse énergique des administrateurs de Maine & Loire, sur la perfidie de Dumouriez.

Séance permanente du jeudi 11 avril, au matin.

Un citoyen, député extraordinairement par la ville de Grenoble, paroit à la barre; il dit que le pain coûte dans cette ville 9 sols 9 deniers la livre, & que, malgré cette cherté excessive, les marchés ne sont pas garnis suffisamment. Dans les tems de la plus grande disette, le pain n'étoit monté à Grenoble qu'à 4 sols la livre: le pétitionnaire demande pour cette ville une avance d'un million. Accordé.

Chaillet invite Taillefer à instruire la convention de la manière dont les représentans du peuple sont traités dans quelques sections de Paris.

D'après cette interpellation, le citoyen Taillefer monte à la tribune: « Hier, dit-il, traversant la cour des Tuileries, vers la porte du grand escalier, je fus arrêté par la senti-

nelle, qui me déclara qu'il étoit défendu de passer par cette porte. Je lui dis que j'étois député, & je lui montrai ma carte: Député ou non, vous ne passerez pas; vous êtes musia; d'ailleurs, vous avez une cocarde d'aristocrate. — Alors je pris mon chapeau, & je fis voir à la sentinelle que ma cocarde étoit aux trois couleurs; je lui rappelai l'existence d'une loi qui défend d'inquiéter les porteurs de cocardes tricolores, de quelque forme ou de quelque étoffe que soient ces cocardes. Pendant cette conversation, un grand nombre de citoyens s'étoient rassemblés autour de nous, & j'entendois crier: *C'est un aristocrate, c'est un émigré.* Me voyant poulé, insulté, je demandai à être conduit au comité de surveillance de la section; on m'y conduisit: là, j'eus beau montrer ma carte de député & ma cocarde, j'eus beau invoquer le texte de la loi, je n'en fus pas moins insulté, & ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté que je parvins à faire entendre raison aux membres de ce comité. On dressa un procès-verbal de mon arrestation, & l'on me demanda si je voulois que ce procès-verbal fût envoyé à la convention: je répondis que cela m'étoit indifférent; mais que si l'on maltraitoit ainsi les citoyens pour des choses d'une aussi petite importance, ce n'étoit pas le moyen de faire des prosélytes à la révolution, & je m'en allai. — Après avoir fait ce récit, Taillefer demande qu'en prenant des mesures en conséquence, la convention ne s'arrête pas à ce qui lui est personnel, mais qu'elle s'attache seulement à garantir d'insultes ceux de ses collègues & les autres citoyens qui peuvent se trouver dans un cas semblable.

Valassé propose de mander à la barre le procureur de la commune de Paris, pour savoir de lui s'il existe un arrêté de la municipalité, contraire à la loi sur les cocardes, afin que, dans ce cas, la convention prenne des mesures pour réprimer l'infraction de la loi.

La convention renvoie l'affaire à son comité de défense générale, & décrète que le commandant-général de la garde nationale parisienne sera tenu de faire exécuter strictement la loi qui défend d'arrêter un représentant du peuple, si ce n'est dans le cas d'un flagrant délit.

Le ministre des affaires étrangères écrit qu'il vient de recevoir une proclamation du prince Cobourg, aux François: cette pièce ne peut qu'accroître l'indignation contre les tyrans & les traîtres, & ranimer notre courage pour les vaincre. On demande l'ordre du jour sur la lecture: Cambon veut que la pièce soit lue; on y verra, dit-il, que Cobourg est devenu *Feuillant*, depuis qu'il est lié avec Dumouriez. Lacroix observe que le district de Lille a eu la bassesse de ne pas faire arrêter le garde national qui lui a notifié cette proclamation.

On fait lecture de cette pièce, qui excite, presque à chaque phrase, des éclats de rire: « *Le maréchal-prince de Saxe-Cobourg, général en chef des armées de S. M. l'empereur & de l'Empire, aux François.* Le général en chef Dumouriez m'a communiqué sa déclaration à la nation française; j'y ai trouvé les sentimens & les principes d'un homme vertueux, qui aime véritablement sa patrie, & qui veut lui procurer le bonheur d'un sage constitution: tel est aussi le vœu des souverains coalisés. Secondant les intentions généreuses & bienfaisantes du général en chef Dumouriez, je ferai joindre mes troupes à l'armée française, pour coopérer en amis & en compagnons d'armes, dignes de s'estimer réciproquement, à rendre à la France sa constitution, en lui laissant les moyens de la rectifier. &c. *M. ns, 5 avril.* ». Nous donnerons incessamment le texte de cette proclamation, à laquelle est ajouté ce *post-scriptum*: *Remis au directoire du district de Lille, dans la nuit du 7 au 8, par un garde national qui s'est esquivé.*

Séance suspendue à cinq heures.

DE L'IMPRIMERIE DES N. NOUVELLES POLITIQUES.